UNSS 2018

24 – Gymnastique Aérobic

Mise à jour : 16 octobre 2017

UNSS

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 12

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable Page 14

Membres CMN Page 19

Annexes Page 20

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **Gymnastique Aérobic** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits, à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

La Gymnastique Aérobic est une discipline attrayante et conviviale de compétition par équipe. Chorégraphie de groupe en musique, composée d'élements techniques fondamentaux et de pas de base, cette activité contemporaine à l'exécution dynamique met en valeur coordination, énergie, force et souplesse. Elle répond parfaitement aux motivations des jeunes qui sont à la recherche d'une nouvelle pratique sportive alliant gymnastique et danse sur une musique particulièrement rythmée.

Précision : *Le programme 2012-2016 qui a accueilli l'activité Step sur une finalité nationale dans le cadre des championants de France de Gymnastique Aérobic a permis la mise en place d'une dynamique et d'une progression constante de l'activité Step sur les 4 dernières années aboutissant à la création d'un championnat de France de Step autonome.*

Le code de Step devient alors complètement distinct du code de Gymnastique Aérobic, tant sur le plan du règlement, de la fiche sport que de la finalité nationale.

Enfin, les nouveaux programmes proposent une innovation par la mise en place d'une finalité nationale à destination des Lycées Professionnels essentiellement pour la catégorie « filles » / Championnat de France spécifique LP Step, en amont du CF Step Clg/Lyc.

Dans le cas où des AS de LP seraient présentes sur le Championnat de France de Gymnastique Aérobic, un podium spécifique LP pourra être envisagé.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Accessibilité

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005, 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Championnats de France UNSS Equipe Etablissement Gymnastique Aérobic

Les Championnats par **Équipe d'Établissement** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** (2016 et 2017) **sur le podium** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic dans la même catégorie pour les collèges et **championne de France** pour les lycées, (Annexe 1)

Si ces associations ne sont pas **sur le podium** lors des championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe d'établissement l'année n+1

- les Associations Sportives **championnes de France** lors des championnats de France UNSS en **Excellence** en Gymnastique Aérobic l'année précédente (2017), pour les collèges et pour les lycées, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **23 décembre 2017** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases académiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4)
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste* fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes engagés en National A en 2016-2017 et/ou 2017-2018
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur :
  - la liste des Sections Sportives Scolaires
  - les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion
  - la liste des sportifs espoirs
  - la liste des sportifs des collectifs nationaux
  - la liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral)

L'ensemble des listes sera disponible en novembre 2017 et en janvier 2018* sur OPUSS, voir p.11.

Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire.

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourrir en équipe d'établissement (règlement fédéral).
- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Equipe Etablissement Gymnastique Aérobic

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**5 à 7 compétiteurs** Mixité possible	**3 à 5 compétiteurs** Mixité possible
JEUNE COACH	1 Jeune Coach **obligatoire**, intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	**Code UNSS 2016/2020 Catégorie « Équipe d'Etablisement »**	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + quotas selon le nombre d'établissements engagés	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Gymnastique Aérobic Équipe Établissement Collèges	Champion de France UNSS Gymnastique Aérobic Équipe Établissement Lycées

Championnats de France UNSS Excellence Gymnastique Aérobic

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
  - les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
  - la liste des sportifs des collectifs nationaux

Equipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic (Annexe 1)

- Les Associations Sportives **championnes de France** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Gymnastique Aérobic l'année précédente (Annexe 2)

- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste* fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes engagés en National A en 2016-2017 et/ou 2017-2018

- Les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation

- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes des sportifs Espoirs et liste des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral (mais interdit aux : Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux)

- L'ensemble des listes sera disponible en novembre et en janvier 2018* sur OPUSS, voir p.11. Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire 2107-2018

	COLLEGE Excellence	**LYCEE Excellence**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**3 à 5 compétiteurs** Mixité possible	**3 à 5 compétiteurs** Mixité possible
JEUNE COACH	1 Jeune Coach **obligatoire**, intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	**Code UNSS 2016-2020 Catégorie « Excellence »**	
FORMULE DE COMPÉTITION	Groupe composé de 3 à 5 compétiteurs Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Aérobic Excellence collèges	Champion de France UNSS Aérobic Excellence lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er Lycée A
  - 2ème Lycée B
  - 3ème LP 1
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement

- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Championnats de France UNSS Gymnastique Aérobic Sport Partagé

Toutes précisions après la CMN Sport Partagé qui aura lieu en octobre 2017.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique Aérobic doit se faire connaitre auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin janvier 2018.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Vérification liste

Aller sur le site national de l'UNSS
En bas de l'écran cliquer sur OPUSS
Se connecter
Cliquer sur Article niveau national
Filtrer activité « Gymnastique Aérobic »
Liste
Télécharger
Ouvrir
Cliquer sur le trombone
Cliquer sur les jumelles
Ensuite effectuer la recherche en tapant le nom + Enter
Si l'élève est classe(e) le nom apparaitra surligné dans la colonne de gauche et également dans le tableau à droite correspondant à l'année de naissance
Un conseil : ne pas utiliser de fichier xls ou de liste avec les gyms classés par académie ou zone (les gymnastes pouvant être en établissement dans une académie et en club dans une autre)
Se référer ensuite aux conditions de participation indiquées pour chaque catégorie
En cas de problème contactez le service départemental ou régional.

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

L'évolution du programme prend en compte les initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins permettant d'offrir aux élèves un nouvel espace de rencontres et de création.

Un large échange avec les animateurs d'AS présents sur la discipline depuis de nombreuses années a permis l'évolution de ce programme prenant en compte des initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins.

Chaque filière pourra être allégée et adaptée afin d'offrir au pôle développement une base de travail à partir de règlements adaptés. Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Dans ce contexte, les Associations Sportives sont invitées à offrir la pratique au plus grand nombre et notamment aux élèves en situation de handicap.

Formation

En complément du programme **« Jeunes Officiels, *vers une génération responsable* »** destiné aux jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes coachs et jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Un stage de formation de formateurs d'animateurs d'AS a eu lieu en novembre 2016. Il convient alors de décliner ce stage national et de mettre en place, à destination des animateurs d'AS, une journée de formation académique sur ce nouveau code et d'organiser un recyclage pour les jeunes juges formés sur l'ancien code.

Sur chaque championnat de France, un temps d'échanges sera organisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FFG, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FFG.

Afin de faciliter la mise en place des passerelles officialisées dès la rentrée 2016-2017 (annonce dans l'avenant 2016 / diffusion fin oct. 2015 sur OPUSS), il est demandé d'acter, avec le comité régional FFG, les modalités de certification académique à partir d'une évaluation commune.

Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental) :
À la suite du stage national, une déclinaison devra être mise en place, en partenariat avec la FFG, au niveau régional, supervisée par les CMR pour laquelle il convient d'insister sur leur mise en place effective.

Filles – Mixité

Dans la mesure où la Gymnastique Aérobic concerne la plupart du temps un public féminin, il conviendra de travailler à l'ouverture de cette discipline artistique vers le monde masculin mais toujours dans le cadre de la mixité et de la convivialité.

Santé

À l'origine le mot « Aérobic » vient du grec et veut dire « oxygène pour vivre ».
Les exercices de Gymnastique Aérobic mettent en action un très grand nombre de groupes musculaires et peuvent être pratiqués sur une durée relativement longue, dans un mouvement naturel rythmé se basant à la fois sur des mouvements dynamiques, exigeant force, souplesse, coordination et bien sur un sens musical.

Quartiers prioritaires

La composition d'équipes mixtes associées à une discipline attrayante, conviviale et foncière doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités artistiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Développement Durable

Sur le plan social, il s'agit d'apprendre à lutter contre les inégalités en proposant une offre artistique particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte, sur le plan environnemental de développer le savoir vivre ensemble et sur le plan économique de prendre en compte les besoins identifiés et l'ensemble des contraintes de fonctionnement, d'installations et de transports.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, et mettre en avant la dimention éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Il conviendra de :
- Saluer par des applaudissements nourris les fins d'enchainements,
- Faire respecter la bonne présentation des gymnastes face aux juges en signe de respect,
- Faire échanger une poignée de main entre les compétiteurs, les juges et les accompagnateurs d'équipes ou jeunes coaches.

Sécurité

Textes de Référence :
- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune Juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre/Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Juges hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes Juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes Juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs Jeunes Juges hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Précision : un **« Mode d'emploi Haut Niveau du Sport Scolaire »** est disponible sur OPUSS précisant la démarche à suivre pour accompagner l'élève ayant bénéficié d'un podium ou d'une certification nationale.
www.unss.org / Découvrir l'UNSS / Partageons plus que du sport -menu déroulant- HNSS

3. Passerelles possibles des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors qu'il(elle) est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles (diffusion fin oct. 2015/OPUSS).
La convention, les avenants passerelles et le HNSS mode d'emploi, sont disponibles sur :
www.unss.org / OPUSS / DN (ne pas sélectionner de région) / activité Gymnastique Aérobic

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- *Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.*
- **Pour les sports individuels**, **le jeune coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS**, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition (échauffement et plateau).

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève dirige l'échauffement	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la compétition et à la bonne tenue de son équipe sur le plateau

***Le jeune coach en* COLLÈGE**	➢ participation aux obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérifications des fiches de jugement, contrôle des attestations de licences ➢ participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant ➢ participation à la gestion des ordres de passage ➢ participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➢ participation au respect des biens, du matériel et des personnes
***Le jeune coach en* LYCÉE**	➢ gestion des obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérification des fiches de jugement, contrôle des attestations de licences ➢ gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant ➢ gestion des ordres de passage avec l'accord de l'enseignant ➢ participation aux choix stratégiques ➢ participation à la modération des comportements des gymnastes ➢ veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➢ veille au respect des biens, du matériel et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Juges hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement et/ou en Excellence, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFG

Jean-Jacques EECKHOUTTE	Coordonnateur FFG, en charge des pratiques fédérales
Magali HACHE	FFG-UNSS Académie de Toulouse
Karine JUILLARD	FFG-UNSS Académie de Clermont-Ferrand

UNSS

Cathy GENEVAUX	Académie de Nancy-Metz
Amyel LAMBERT	Académie de Nancy-Metz
Céline LOCQUENEUX	Académie d'Amiens

Délégué(e) technique UNSS	Appel à candidature / cadre UNSS

Annexe 1

Équipes classées dans les 3 premières en 2016 <u>et</u> 2017 des Championnats de France par Équipe d'Établissement en collèges et première en lycées, en Gymnastique Aérobic, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

Collèges
NÉANT

Lycées
NÉANT

Dans ce cas **<u>AUCUNE</u>** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Équipes étant classées premières en 2017 des Championnats de France Excellence de Gymnastique Aérobic non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

Collèges Excellence

CLG Pierre Mendes France ARQUES	LILLE

Lycées Excellence

LYC Blaise Pascal	LONGUENESSE	LILLE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipe d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipe d'Établissement ou en Excellence

NÉANT